



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE JEAN-PAUL II
AUX ÉVÊQUES DE LA CONFÉRENCE ÉPISCOPALE
DE LA RÉGION APOSTOLIQUE DU SUD-OUEST DE LA FRANCE
EN VISITE «AD LIMINA APOSTOLORUM»**

Vendredi, 7 février 1992

Chers Frères dans l'Épiscopat,

1. C'est avec grande joie que je vous reçois ce matin au cœur de la Ville que vous retrouvez tous les cinq ans pour y faire pèlerinage auprès du tombeau des Apôtres Pierre et Paul. Vous manifestez ainsi votre communion avec le Successeur de Pierre et vous venez rencontrer les services de la Curie qui veillent sur la vie et la croissance de l'Église universelle. Je vous souhaite très cordialement la bienvenue et je remercie en particulier votre président, Monseigneur Pierre Eyt, pour les paroles qu'il vient de prononcer, en nous présentant de manière précise et nuancée *la région apostolique du Sud-Ouest* où vous accomplissez votre mission de successeurs des Apôtres. Il en a déployé les caractéristiques principales: faisant face aux difficultés de notre époque, vous rencontrez beaucoup d'hommes et de femmes meurtris par la vie; mais vous témoignez de l'espérance indéfectible de ceux que le Christ appelle à le servir dans ses frères.

Successeurs des Apôtres! Tel est bien le nom que vous portez, le don que vous avez reçu, la grâce qui fait vivre l'Église. Vous avez été envoyés, dit le décret «[Christus Dominus](#)», pour «assurer, en union avec le Souverain Pontife et sous son autorité, la pérennité de l'œuvre du Christ»^[1]. Plus loin, le même décret replace dans toute sa lumière la beauté et la grandeur de votre mission lorsqu'il déclare que le diocèse, «lié à son pasteur et, par lui, rassemblé dans le Saint-Esprit grâce à l'Évangile et à l'Eucharistie, constitue une Église particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique»^[2].

2. Votre place au milieu du peuple confié à vos soins, votre place de père du diocèse m'incite à évoquer avec vous, pendant cette rencontre, quelques questions qui se posent actuellement à

beaucoup d'entre vous au sujet de l'organisation de la vie diocésaine et, en particulier, de la *réorganisation des paroisses*.

Dans les exposés que vous avez présentés sur l'état de vos diocèses, vous soulignez la nécessité de procéder à certains regroupements, étant donné les changements dans la répartition de la population des différentes régions et aussi compte tenu de la diminution du nombre des prêtres. Ceux-ci s'épuisent parfois dans des courses incessantes entre plusieurs lieux de culte où ils se dépensent sans compter pour que les communautés parviennent à se structurer de manière dynamique.

On peut attendre beaucoup de ces changements, pour la vitalité même du peuple de Dieu, car ces modifications ont pour objectif la constitution de *communautés de fidèles* plus nombreux, où les richesses de chacun serviront à édifier «sur le roc» la Maison que Dieu nous demande de construire. Dans un premier temps, il y a assurément à dissiper les appréhensions légitimes engendrées par tout changement. Il est difficile de remplacer le contact personnel avec les paroissiens que permet la présence constante d'un curé. Mais la paroisse est aussi une «communauté déterminée de fidèles»^[3] qui rassemble les baptisés et rend visible l'Église. En elle et par elle, le Christ envoie son peuple en mission dans le monde. Par les paroisses que vous fondez ou que vous réorganisez, vous donnez aux chrétiens la possibilité d'habiter ce monde en répondant à leur vocation baptismale. Les communautés chrétiennes, grâce à leur présence dans les agglomérations où la population réside et travaille, seront des points de repères indispensables, des signes de l'action du Seigneur dans son peuple. Cellule vivante, telle est bien la fonction de la paroisse dans ce Corps du Christ qu'est l'Église. Mais je sais aussi que vous respectez autant que possible, dans les petites localités où l'on ne peut maintenir une paroisse, le désir des habitants de se réunir et de célébrer diverses liturgies dans leurs églises qu'ils aiment et que, généralement, les municipalités entretiennent avec soin. Ces sanctuaires sont des signes visibles de la foi reçue des générations antérieures; appelez les chrétiens à les maintenir vivants.

À propos des paroisses regroupées en zone rurale ou des paroisses des villes, il est bon de relever que les reproches et soupçons d'hier ne se cristallisent plus sur elles: des personnes engagées dans des mouvements différents s'intègrent mieux aujourd'hui à l'ensemble des paroissiens et participent aux mêmes équipes d'animation. Le décret sur l'apostolat des laïcs a précisément rappelé que la paroisse donne un remarquable exemple d'*apostolat communautaire*, car, dit-il, «elle rassemble dans l'unité tout ce qui se trouve en elle de diversités humaines et elle les insère dans l'universalité de l'Église»^[4]. Il y a là un sujet de réflexion à reprendre souvent, car la mission du Fils de Dieu, venu «rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés»^[5] trouve dans la paroisse le moyen de s'effectuer en vérité.

Je voudrais profiter de cette occasion pour saluer devant vous la figure des *pasteurs d'âmes*, souvent méconnus, qui travaillent dans la vigne du Seigneur et «portent le poids du jour et de la chaleur», comme j'aime à le redire, à la suite de saint Paul. La réorganisation des paroisses place

les prêtres au centre d'ensembles vastes, tout à la fois passionnants et difficiles à animer. En procédant aux regroupements nécessaires, pensez à organiser les communautés de manière à ce que le prêtre puisse exercer le sacerdoce avec la possibilité de mener une vie équilibrée. D'ailleurs, seuls la présence et l'exemple de ces hommes qui ont tout donné pour suivre le Christ et devenir «pêcheurs d'hommes» peut aider des jeunes à entendre l'appel à servir dans le sacerdoce. Votre Président a justement insisté sur ce point.

Vous attendez de ces réorganisations un nouvel élan pour la mission de l'Église particulière. Et vous procédez prudemment, en concertation avec les prêtres et les fidèles, ce qui est très souhaitable afin que tous se sentent appelés à faire vivre les communautés. Je me rappelle ici les pages célèbres de saint Ignace d'Antioche: «Ayez à cœur de faire toute chose dans la concorde, sous la présidence de l'Évêque qui tient la place de Dieu, des presbytres, qui tiennent la place du sénat des apôtres, et des diacres, à qui a été confié le service de Jésus-Christ»[6].

3. Il est bénéfique de donner force à des réalités telles que *les doyennés et les zones apostoliques*. Mais, dans différents domaines de l'évangélisation, le besoin se fait sentir *d'instances diocésaines*. Je pense non seulement aux services administratifs habituels, mais aussi à la direction ou à l'animation de secteurs importants de la pastorale, comme ceux qui viennent d'être évoqués: la catéchèse et la formation des jeunes et des adultes, la liturgie, la communication, la culture, le travail, la santé, l'entraide en particulier à l'égard des personnes qui se trouvent exclues ou marginalisées, la présence pastorale auprès des migrants, des prisonniers, ainsi que l'apostolat spécialisé dans différents milieux ou la réflexion sur les problèmes posés dans la société. Il est nécessaire que, dans ces domaines ou d'autres encore, les prêtres et les fidèles soient soutenus et orientés. Mais un diocèse n'a pas toujours les moyens de faire face à tant d'exigences qui demandent des compétences et beaucoup de temps à ceux qui sont chargés des études et des animations. Ne conviendrait-il pas, à cet égard, de développer *la collaboration entre diocèses voisins de la région* et de créer des services communs? Ce serait, pourrait-on dire, une manière de donner une existence plus concrète à la «province ecclésiastique», quels que soient d'ailleurs ceux des diocèses qui s'associent pour des motifs pratiques. À une autre échelle, les *instances nationales* vous aident à résoudre des problèmes qui se posent pour tout le pays et qui requièrent un traitement d'ensemble.

Par ailleurs, et ce n'est pas moins important, *les différents conseils* qui ont vu le jour ces dernières années dans les diocèses, conformément aux dispositions du Code et sous l'impulsion des synodes, jouent un rôle de premier plan. Des instances telles que les *conseils presbytéraux et les conseils pastoraux* favorisent une participation active des prêtres et des laïcs à la mise en œuvre de la mission ecclésiale, grâce à une collaboration réfléchie des uns avec les autres, sous la responsabilité de l'évêque qui a la charge de conduire la vie ecclésiale dans l'unité. Dans les conseils pastoraux, la participation des laïcs et leurs responsabilités propres se trouvent opportunément affirmées. Souvent, ce sont les synodes diocésains, ou d'autres démarches analogues, impliquant un grand nombre de fidèles, qui ont été à l'origine d'une mobilisation qui se

poursuit par la mise en place de ces conseils. À partir de ces impulsions des synodes, comme le disent vos rapports, la réorganisation territoriale a pu être entreprise dans de bonnes conditions, les collaborations entre prêtres et laïcs ont progressé, la vie liturgique et la prière communautaire ont pris un nouvel élan. En définitive, chacun a été affermi dans sa mission. Tout cela manifeste une vitalité encourageante dans les diocèses.

Tout en sachant, si le besoin s'en fait sentir, remodeler avec souplesse les nouveaux instruments au service de l'évangélisation, il faut se réjouir de leur apparition. Une fructueuse coopération permettra à *chaque chrétien* de sentir en profondeur que l'Église, le diocèse, la paroisse, c'est son affaire, et qu'en vérité *sua res agitur!* Tout baptisé a sa place dans l'Église, car le Christ l'y attend. Tout baptisé est un fils de l'Église qui, selon l'heureuse formule du Cardinal de Lubac, n'est pas «la simple réunion de ceux qui, chacun pour son compte, se seraient ralliés à l'Évangile et mettraient ensuite leur vie religieuse en commun, soit selon leur plan personnel ou les indications des circonstances, soit selon les prescriptions du Maître. Elle n'est pas un organe extérieur créé ou adopté après coup par la communauté des croyants»^[7].

4. Parmi les forces vives de vos Églises particulières, vos rapports mettent clairement en évidence le rôle joué par *les religieux et les religieuses* qui sont bien insérés dans la communauté diocésaine, selon leurs charismes propres. Je tiens à saluer l'apport précieux de la vie religieuse à la vie d'un diocèse. «Il y a diversité de dons, mais c'est le même esprit»^[8], rappelle l'Apôtre des nations. Dans une formule très riche, la Constitution «Lumen Gentium» affirme que «les religieux doivent tendre de tout leur effort à ce que, de plus en plus parfaitement et réellement, l'Église manifeste le Christ...: soit dans sa contemplation sur la montagne, soit dans son annonce du Royaume de Dieu aux foules, soit encore quand il guérit les malades et les infirmes et convertit les pécheurs à une vie féconde»^[9]. Le rayonnement des monastères contemplatifs, la prédication, la participation à la pastorale paroissiale, le soin des malades, l'enseignement, les œuvres caritatives, tels sont quelques-uns des champs d'action où les religieux et les religieuses de vos diocèses se dépensent avec un grand dévouement que ne limitent pas leur vieillissement et leurs effectifs moins nombreux.

Dans certains cas, des Instituts doivent renoncer à certaines activités, quitter certains lieux. Il importe que ces mutations soient décidées en plein accord avec l'Évêque qui reste le premier responsable des institutions catholiques au service du peuple de Dieu. Je souhaite que l'apport spécifique des religieux et des religieuses garde toute son importance, en bonne entente avec vous, afin que les dons reçus par quelques-uns servent à la croissance du Corps tout entier.

Avec vous, je voudrais rendre grâce pour l'œuvre immense accomplie par les religieux et les religieuses dans votre pays. Ils ont largement contribué à en constituer le patrimoine chrétien. Ils demeurent aujourd'hui des témoins et des serviteurs exemplaires, malgré des conditions souvent difficiles. Vous direz aux communautés anciennes ou plus récentes mon admiration pour leur fidélité et leur dynamisme. Vous leur exprimerez les encouragements chaleureux de l'Évêque de

Rome qui compte sur leur prière et demande avec ferveur à Notre-Dame et à leurs saints fondateurs de veiller sur eux.

5. Chers Frères dans l'Épiscopat, en concluant cet entretien, je voudrais vous affermir dans votre service personnel de l'Église, cette Mère sur les genoux de qui nous avons "tout appris" et qui préfigure la Jérusalem d'en-haut déjà présente au milieu de nous. Dans l'espérance, je prie la Vierge Marie d'intercéder chaque jour pour vous auprès de son Fils, afin que votre mission vous donne beaucoup de joie. J'invoque sur vous le patronage de l'un de vos prédécesseurs dans cette région de Fiance, saint Hilaire de Poitiers, qui s'écriait: «Il est bon et joyeux pour des frères d'habiter ensemble parce qu'en habitant le même lieu, ils forment une cellule de l'Église; on les appelle frères, parce qu'ils sont d'accord par la charité qui leur donne un seul vouloir»^[10]. De grand cœur, j'appelle sur chacun d'entre vous la Bénédiction de Dieu.

[1] *Christus Dominus*, 2.

[2] *Ibid.* 11.

[3] *Codex Iuris Canonici*, can. 515.

[4] *Apostolicam Actuositatem*, 10.

[5] *Io.* 11, 52.

[6] S. Ignatii Antiocheni *Epist. ad Magnesios*, 6, 1.

[7] Henri de Lubac, *Catholicisme*, p. 38.

[8] *1 Cor.* 12, 4.

[9] *Lumen Gentium*, 46.

[10] S. Ilari Pictaviensis *Commentaire sur le psaume 132*.

